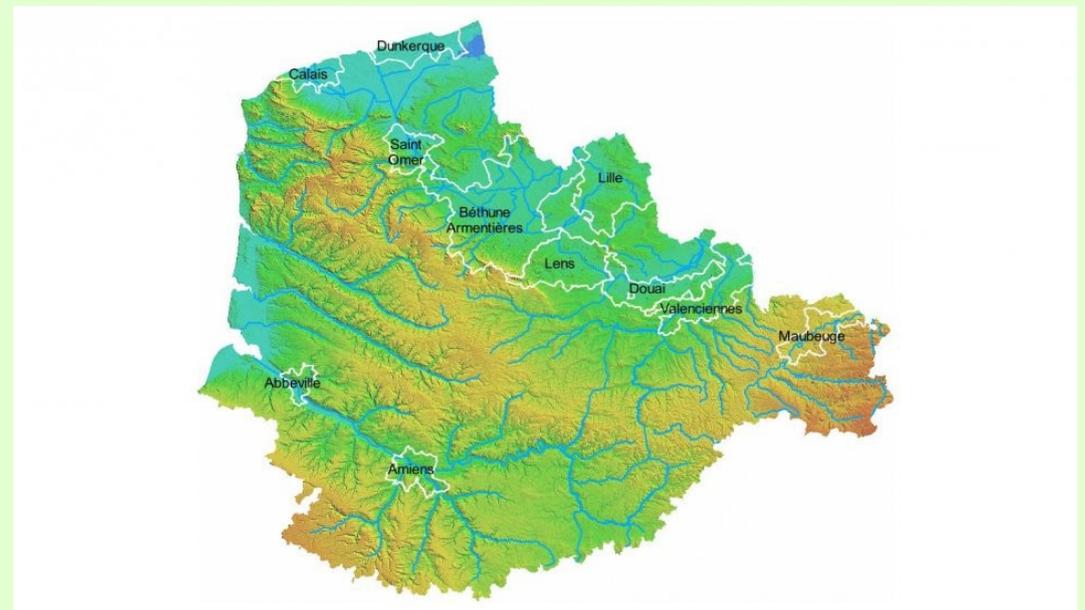




Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Pas-de-Calais

Mise en œuvre de la Directive Inondation sur le bassin Artois-Picardie

La stratégie de la Haute-Deûle



Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Pas-de-Calais

Définition du périmètre et des objectifs

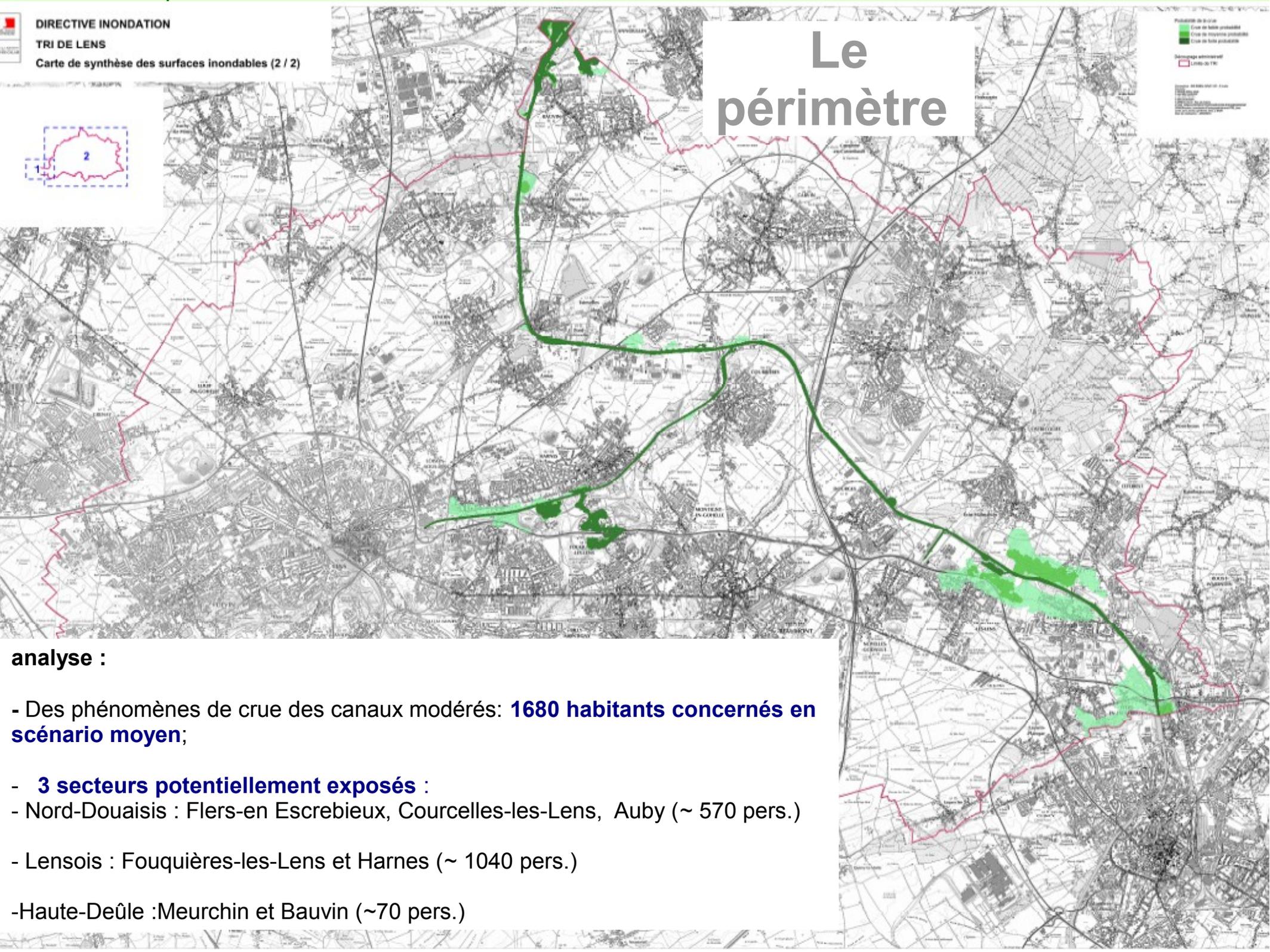
- L'article R566-14 du CE dispose que « **le préfet coordonnateur de bassin arrête (...) la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risque important d'inondation, leurs périmètres, les délais dans lesquels elles sont arrêtées et leurs objectifs.** »
- Permet une existence formelle des stratégies locales (après avis des préfets de département et de la commission administrative de bassin).
- Objectif : novembre 2014



La stratégie locale

- Une stratégie coélaborée par les parties prenantes
- Phase transitoire : l'élaboration est pilotée par les services de l'Etat
- Objectif à terme : portage de la stratégie locale par une structure territoriale volontaire (EPCI, SM, ...)





Le périmètre

Fonction de crue
Crue de crue modérée
Crue de crue élevée
Crue de crue basse

Délimitation administrative
L1985-01-17

Légende
Echelle : 1:50 000
Date : 2010-01-17

- analyse :**
- Des phénomènes de crue des canaux modérés: **1680 habitants concernés en scénario moyen;**
 - **3 secteurs potentiellement exposés :**
 - Nord-Douaisis : Flers-en Escrebieux, Courcelles-les-Lens, Auby (~ 570 pers.)
 - Lensois : Fouquières-les-Lens et Harnes (~ 1040 pers.)
 - Haute-Deûle :Meurchin et Bauvin (~70 pers.)

Le périmètre



Périmètre du TRI Lens

2

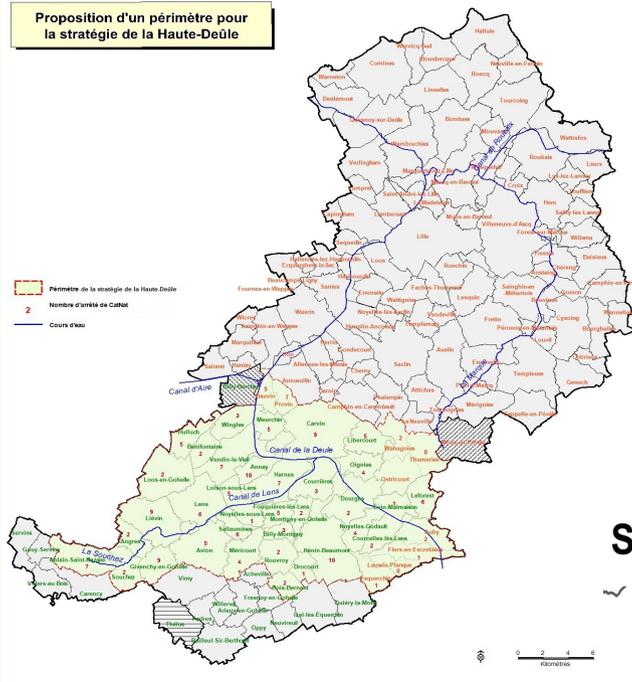
Nombre d'arrêté de CatNat / communes



Cours d'eau considéré

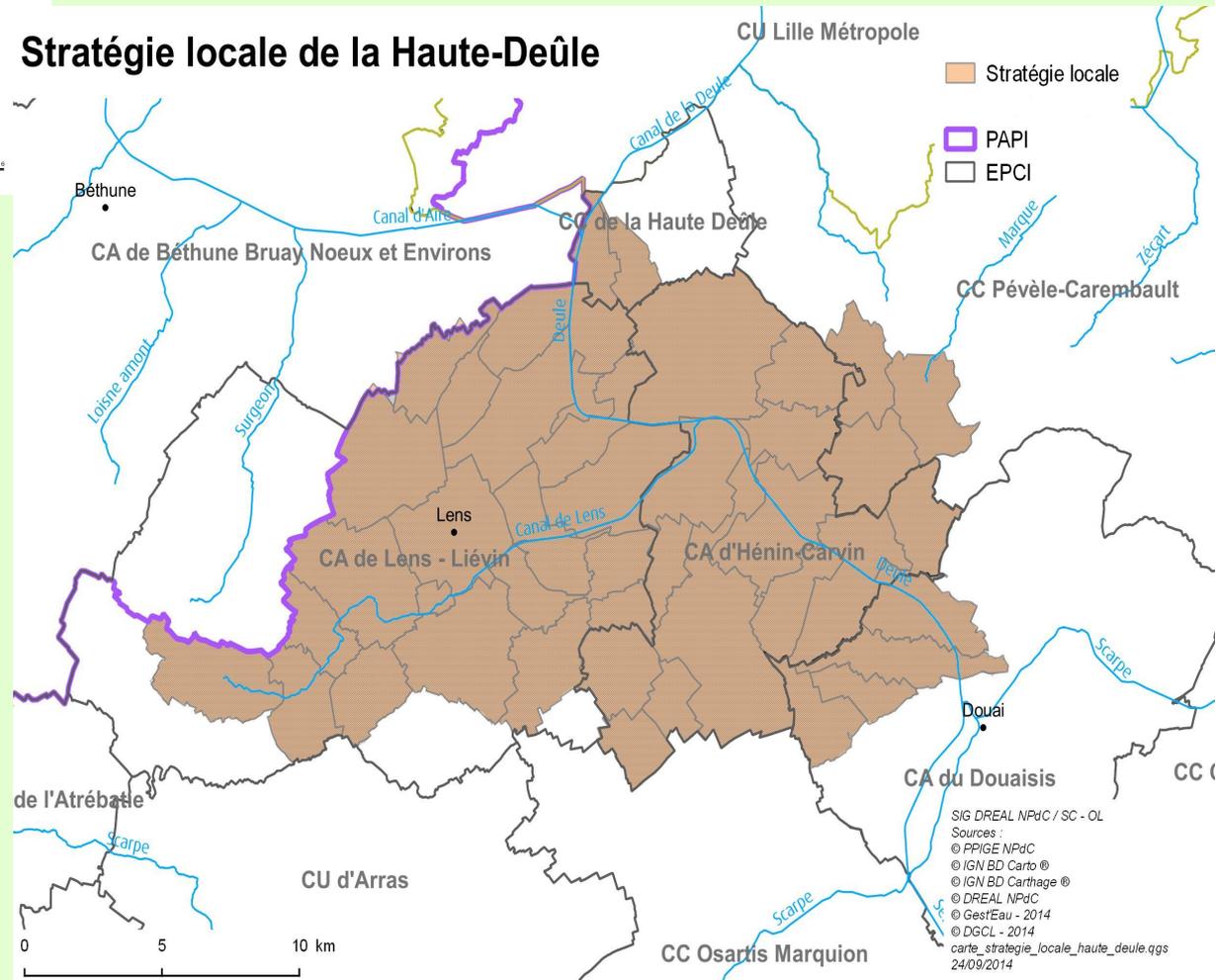


Proposition d'un périmètre pour la stratégie de la Haute-Deûle



Le périmètre

Stratégie locale de la Haute-Deûle



Conclusion :

Pour le 1er cycle de la Directive (2016-2023), le périmètre proposé est défini par la cohérence hydraulique ; selon le principe la solidarité amont/aval du territoire et la répartition des AiM « catnat »

(47 communes de l'ancien bassin minier – 6 EPCI)



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

SIG DREAL NPdC / SC - OL
Sources :
© PPIGE NPdC
© IGN BD Cartho ©
© IGN BD Carthage ©
© DREAL NPdC
© Gest'Eau - 2014
© DGCL - 2014
carte_strategie_locale_haute_deule.ggs
24/09/2014

Les objectifs

**Association des Parties prenantes (Acteurs locaux/
Services de l'Etat)**

Ateliers territoriaux des 07 mai 2014 et 16 mai 2014
échanges sur le PGRI (dont le volet Stratégie Locale de la Haute-
Deûle : diagnostic, priorités du territoire)



- Déterminer les modalités de gouvernance de la Stratégie locale (périmètre, structure porteuse), favorisant la solidarité amont-aval, la mobilisation locale, et l'implication de l'ensemble des acteurs de la gestion du risque inondation : État, collectivités, VNF, Mission bassin minier, intercommunalités, maîtres d'ouvrages sur les cours d'eau ; [Orientation 14]
- Accompagner la prise de compétence GEMAPI par les EPCI à FP, notamment la CAHC et la CALL, en application de la loi MAPAM ;

- Instrumenter les bassins versants pour la surveillance et l'alerte ; [Orientation 11]
- Développer la préparation à la gestion de crise, par l'élaboration de plans communaux de sauvegarde, le cas échéant à l'échelle intercommunale, et par l'élaboration de protocoles concertés de gestion des flux en période de crue ; [Orientation 12]
- Consolider le travail de coordination de la gestion des ouvrages hydrauliques et de leur automatisation, notamment en période de crise, et l'étendre au-delà du périmètre du bassin-versant, en lien avec l'Etat et les Voies Navigables de France ; [Orientation 12 ; 15 ; 16]

Les objectifs

L'AP fixe les **premiers objectifs** identifiés pour les stratégies locales lors des réunions d'échanges.

Ces objectifs sont **non limitatifs**, et pourront être développés pendant la phase d'élaboration de la stratégie.

La stratégie locale n'est pas un inventaire de travaux mais un ensemble d'actions pour prévenir/gérer les inondations.



Délai

2014



19 décembre 2014
Mise à la consultation du public
des PGRI
intégrant les premiers objectifs et
dispositions pour les TRI

2015



22 décembre 2015
Approbation
PGRI

2016



fin 2016
Échéance d'approbation
des SL conseillée

Élaboration SL
2015-2016

Mise en œuvre SL

2011 EPRI
2012 TRI
2013 cartographies
2015 PGRI

Les Parties Prenantes

L'article R566-15 dispose que : « ***un arrêté du préfet ou, lorsque le périmètre de la stratégie locale englobe un territoire s'étendant sur deux ou plusieurs départements, un arrêté conjoint des préfets intéressés désigne les parties prenantes concernées, ainsi que le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale sous l'autorité du ou des préfets concernés.*** »

Cet arrêté sera pris après l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin fixant la liste, les périmètres, les objectifs et les délais de réalisation des stratégies locales.



2ème étape : Les Parties Prenantes

■ La liste des parties prenantes : (Proposition de composition)

- Service de l'Etat (Préfectures ; DDTMs ; DREAL)
- Voies Navigables de France – DT Nord - Pas de Calais
- CR NpdC
- CG 62
- CG 59
- CA de Lens-Liévin
- CA Hénin-Carvin
- CA de Béthune-Bruay-Noeux et Environs
- CA du Douaisis
- CC de la Haute-Deûle
- CC de Pévèle Carembault
- CLE du SAGE Marque-Deûle
- Mission Bassin Minier
- SM SCOT Lens-Liévin
- SM SCOT du Grand Douaisis



Organisation

1 comité de pilotage : instance de décision

- orienter l'élaboration de la stratégie locale
- valider les travaux du groupe de travail en charge de la rédaction des documents de la SL
- suivre la mise en oeuvre du programme d'actions

1 groupe de travail (GT) : instance de réflexion/proposition

- : Elaborer/actualiser les plans communaux de sauvegarde (PCS)
- Réaliser un diagnostic approfondi sur le périmètre,
- Identifier les communes où le PCS et le DICRIM seront à élaborer ou à actualiser
- Identifier les dispositifs d'alerte et de gestion à créer ou à conforter
- Rédiger le diagnostic et le programme d'actions

Recherche d'une gouvernance locale dans le cadre du GT



GT gestion de crise

Proposition de membres :

CAHC ; CALL ; CAD

SAGE Marque Deûle

Ville de Lens, Oignies, Libercourt, Loison/Lens ; Fouquières-Les-Lens,

Courcelles-les-Lens, Auby, Flers-en-Escrebieux

Préfecture/SIDPC

SDIS

Voies Navigables de France

MÉTÉO FRANCE

Direction Interdépartementale des Routes du Nord

Conseils Généraux (59 ; 62)

Service Prévision des Crues (DREAL)

Représentant des Assureurs



Organisation

- 2 réunions (GT)

- présenter les objectifs du GT / initier le « diagnostic », organiser le recueil des données,

Établissement d'un diagnostic à partir des éléments de diagnostic de chaque membre

- Valider le diagnostic, identifier la liste de PCS à réaliser et rédiger les éléments de la SL qui seront présenter au comité de pilotage.

- 1 réunions (Copil)

- Une validation par le COPIL du contenu de la SL

1ère réunion de lancement/GT : février 2015

présenter les objectifs du groupe de travail



MERCI DE VOTRE ATTENTION

